Prévention des dommages et accidents lors de travaux à proximité des réseaux

Journée CNFPT
Grande Couronne
à Montigny-le-Bretonneux
Le 18 septembre 2013



Jean BOESCH

Ministère de l'écologie,
du développement durable et de l'énergie

Direction générale de la prévention des risques

Présent pour l'avenir

Un plan d'actions nécessaire

Bondy (93) le 30/10/2007



Noisy-le-Sec (93) le 22/12/2007



Niort (79) le 4/11/2007



Lyon (69) le 28/2/2008



Un plan d’actions nécessaire

Ghislenghien (Belgique) le 30/7/2004



Blénod lès PaM (54) le 18/12/2009



Cleburne (Texas) le 7/6/2010



Un plan d'actions nécessaire
réseaux électriques

Réseaux aériens



2/9/11 – St Georges (57)
1 personne décédée lors du heurt d'1 ligne aérienne de 20 kV par 1 camion de livraison de bitume lors de travaux d'enrobé sur la N4

Réseaux enterrés



30/11/11 – Salon de Provence (13)
1 personne brûlée à 90% et 1 blessé lors du creusement d'une tranchée au-dessus d'une ligne électrique enterrée de 15 kV

Un plan d'actions nécessaire

réseaux de communications électroniques sensibles pour l'activité économique



12 mai 2011 – Vélizy (78)
Rupture de fibres optiques lors de travaux (ligne T6 du tramway)
Coupure brutale de nombreux sites internet : ministère de la Défense, Carrefour, les Galeries Lafayette, le BHV, la Camif,…



14 novembre 2011 – Dax (40)
Câble arraché lors de travaux sur voirie en centre ville.
1800 clients coupés durant une semaine malgré l'intervention d'équipes 24h/24

Un plan d'actions nécessaire

Incidents dommageables à la continuité des services publics



18 novembre 2011 – Dijon (21)
Rupture d'une canalisation d'eau potable lors de travaux de construction du tramway, ayant entraîné une inondation à l'entrée de l'hôpital général



Ceci n’est pas un cas d’école mais le quotidien vécu par les acteurs lors de travaux en zone urbaine dense

Les Réseaux implantés en France

4 millions de kilomètres de réseaux, dont :

- **1/3 aériens (1 325 000 km)**

 2/3 enterrés ou subaquatiques (2 725 000 km)

- **40 % sensibles pour la sécurité (1 630 000 km) : électricité, gaz, matières dangereuses , réseaux ferroviaires, réseaux de chaleur**

 et

 60 % non sensibles pour la sécurité (2 420 000 km) : communications électroniques, eau, assainissement, mais souvent sensibles pour la vie économique et pour les usagers

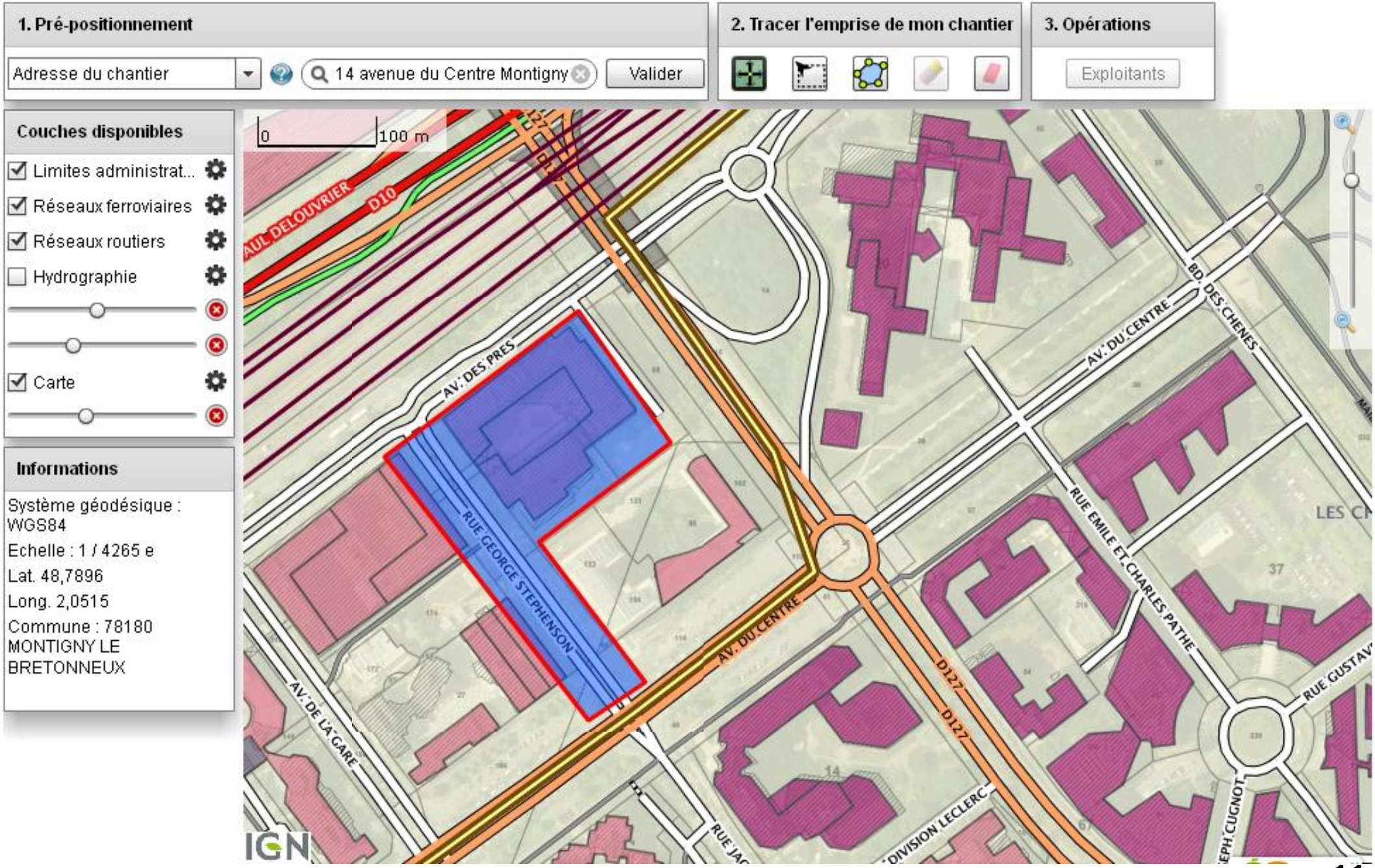
Les Travaux à proximité des réseaux

- **5 à 10 millions de chantiers par an justifient l'envoi d'une DR et d'une ou plusieurs DICT**
- **Plus de 100 000 (soit 400 par jour ouvrable) endommagements de réseaux se produisent chaque année lors de travaux à proximité,**
 dont 4 500 sur les seuls réseaux de distribution de gaz
- **Très peu d'endommagements sur les réseaux de transport, mais un potentiel de danger très élevé**

Objectifs recherchés : Guichet unique

- **Une plateforme internet nationale unique de recensement de tous les réseaux** aériens et enterrés implantés en France, mise à jour en temps réel
- **Un moyen fiable, instantané et gratuit pour les maîtres d'ouvrage et entreprises de travaux de connaître les exploitants de réseaux concernés par l'emprise de leurs projets de travaux**
- Un outil qui libère les mairies d'une responsabilité que beaucoup d'entre elles avaient du mal à assumer

Objectifs recherchés : Guichet unique



Objectifs recherchés : Guichet unique

Liste des exploitants à contacter - 17 résultats

Catégorie	Type d'ouvr	Positionnei	Société, Agence	CP	Commune	Tél. Urgence	Fax. Urgence	Tel. Endom.
S	AUTRE	-	SNCF, DTI RP	75009	PARIS	0145220675	0153327110	0145220675
S	ELEC HORS TBT	MIX	Chez SOGEDATA	69647	CALUIRE ET CUIR	0139448080	0130571264	0139448080
S	ELEC HORS TBT	-	ERDF GROUPE PILOTAGE, MAILLE EXPLOITATION	78310	MAUREPAS	0181624701	0130665188	0176614701
S	GAZ	-	GRDF URG ILE de FRANCE CergyVersailles, DR/DI	78955	CARRIERES SOU	0810300360	0139796608	0247857444
S	ELEC HORS TBT	-	Chez SOGEDATA	69647	CALUIRE ET CUIR	0139448080	0130571264	0139448080
S	FIBRES & ELEC TBT	-	COLT TECHNOLOGY SERVICES IDF	92240	MALAKOFF	0800948888	0173015937	0800948888
NS	FIBRES & ELEC TBT	-	BOUYGUES TELECOM Chez INEO INFRACOM	21078	DIJON	0380737496	0380737355	0146018782
NS	FIBRES & ELEC TBT	-	BOUYGUES TELECOM chez AXIONE, Gestion DT-D	92240	MALAKOFF	0178160055		0146018782
NS	AUTRE	-	Chez SOGEDATA	69647	CALUIRE ET CUIR	0139448080	0130571264	0139448080
NS	FIBRES & ELEC TBT	-	Chez SOGEDATA	69647	CALUIRE ET CUIR	0139448080	0130571264	0139448080
NS	FIBRES & ELEC TBT	-	EIFFAGE CONNECTIC 78, FORCLUM NUMERIQUE	94360	BRY SUR MARNE			0670391105
NS	EAU	-	LYONNAISE DES EAUX FRANCE	91440	BURES SUR YVET	0977401142		0977401142

Ci-dessus la liste des exploitants de réseaux enregistrés à ce jour sur le téléservice « réseaux et canalisations » sur la base des informations établies et fournies par les exploitants. Cette liste est donc établie sous la seule responsabilité des exploitants de réseaux, l'INERIS ne peut donc pas être responsable au titre de l'utilisation de ces données, notamment en cas d'erreur ou d'omission. L'authentification en tant que déclarant est nécessaire afin d'obtenir un numéro de consultation du téléservice « réseaux et canalisations ».

Objectifs recherchés : Réglementation

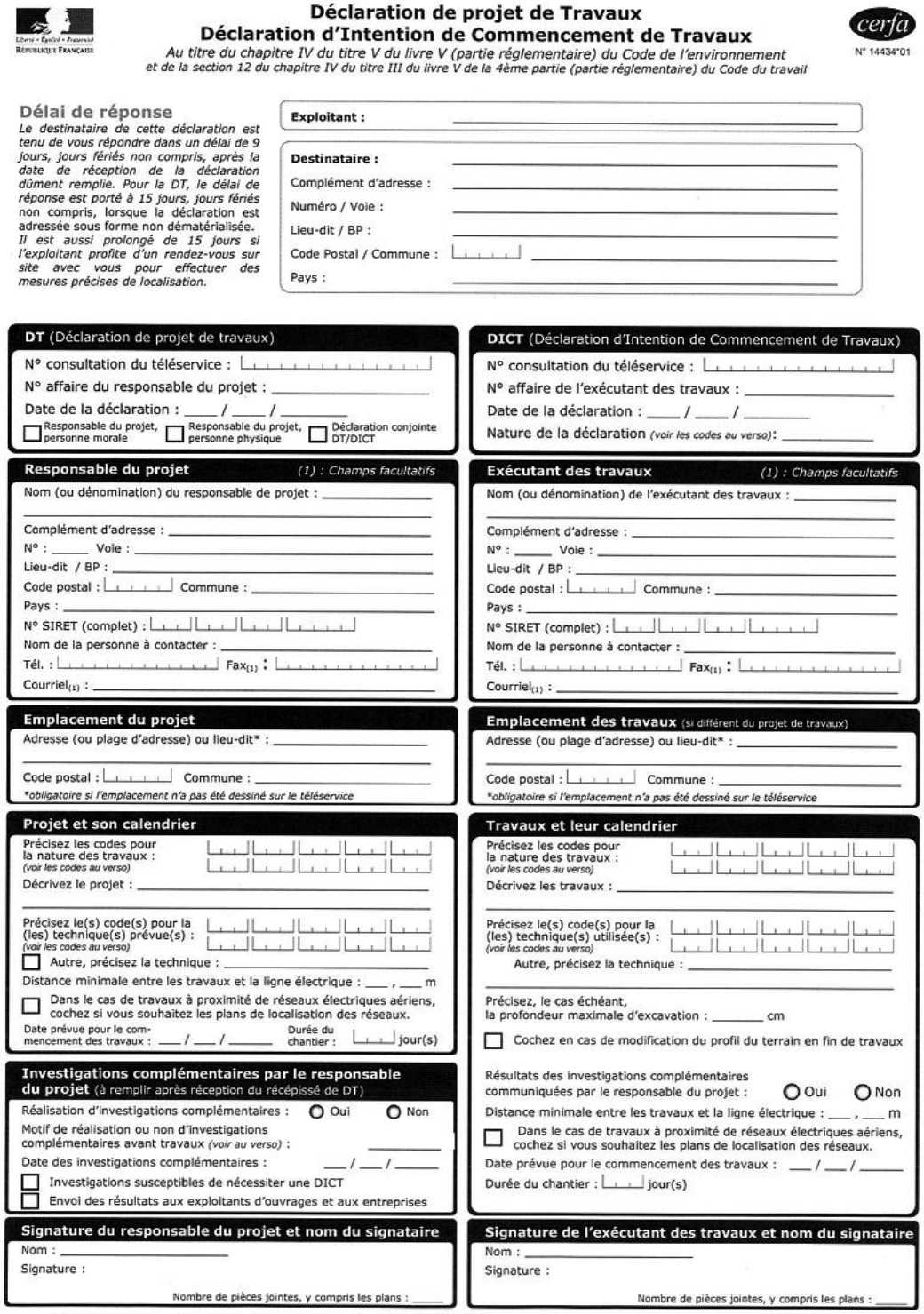
- des **Mesures opérationnelles** et ayant démontré leur efficacité, car déjà appliquées de façon volontaire (exemples : Sète, Lille, Paris,…)
- des **Responsabilités mieux équilibrées** entre les 3 acteurs principaux :
 Les Maîtres d'ouvrage, les Entreprises de travaux, les Exploitants de réseaux
- un **Dispositif réglementaire ajusté en permanence aux besoins** grâce à l'analyse du REX par l'Observatoire DT-DICT et grâce à l'expérimentation (Orléans, Perpignan)

Les mesures pour les Maîtres d'ouvrage de façon concrète (1)

- **Consultation systématique du guichet unique** ou d'un prestataire conventionné
- **Envoi d'une DT** à tous les exploitants concernés
- Analyse des réponses aux DT pour apprécier la faisabilité du projet, et **Mesures particulières à prévoir si certains tronçons sont en classe de précision B ou C :**
- **Selon le cas, commande d'investigations complémentaires** (chantiers urbains importants près de réseaux enterrés sensibles) **ou insertion de clauses dans le marché de travaux**

Les mesures pour les Maîtres d'ouvrage de façon concrète (2)

- **Insertion dans le DCE puis dans le marché de travaux de toutes les informations utiles aux entreprises sur les réseaux existants** (DT, récépissés, plans, résultats des investigations complémentaires, clauses de précaution)
- **Marquage piquetage** des réseaux enterrés avant travaux
- Réactivité appropriée à toute situation dangereuse rencontrée lors des travaux, avec **Arrêt ou suspension des travaux si nécessaire**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Déclaration de projet de Travaux
Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

cerfa N° 14434*01

Délai de réponse

Le destinataire de cette déclaration est tenu de vous répondre dans un délai de 9 jours, jours fériés non compris, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Pour la DT, le délai de réponse est porté à 15 jours, jours fériés non compris, lorsque la déclaration est adressée sous forme non dématérialisée. Il est aussi prolongé de 15 jours si l'exploitant profite d'un rendez-vous sur site avec vous pour effectuer des mesures précises de localisation.

Exploitant : _____

Destinataire : _____
Complément d'adresse : _____
Numéro / Voie : _____
Lieu-dit / BP : _____
Code Postal / Commune : _____
Pays : _____

DT (Déclaration de projet de travaux)
N° consultation du téléservice : _____
N° affaire du responsable du projet : _____
Date de la déclaration : ____ / ____ / _____
☐ Responsable du projet, personne morale ☐ Responsable du projet, personne physique ☐ Déclaration conjointe DT/DICT

DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)
N° consultation du téléservice : _____
N° affaire de l'exécutant des travaux : _____
Date de la déclaration : ____ / ____ / _____
Nature de la déclaration *(voir les codes au verso)*: _____

Responsable du projet *(1) : Champs facultatifs*
Nom (ou dénomination) du responsable de projet : _____
Complément d'adresse : _____
N° : _____ Voie : _____
Lieu-dit / BP : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Pays : _____
N° SIRET (complet) : _____
Nom de la personne à contacter : _____
Tél. : _____ Fax(1) : _____
Courriel(1) : _____

Exécutant des travaux *(1) : Champs facultatifs*
Nom (ou dénomination) de l'exécutant des travaux : _____
Complément d'adresse : _____
N° : _____ Voie : _____
Lieu-dit / BP : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Pays : _____
N° SIRET (complet) : _____
Nom de la personne à contacter : _____
Tél. : _____ Fax(1) : _____
Courriel(1) : _____

Emplacement du projet
Adresse (ou plage d'adresse) ou lieu-dit* : _____
Code postal : _____ Commune : _____
**obligatoire si l'emplacement n'a pas été dessiné sur le téléservice*

Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)
Adresse (ou plage d'adresse) ou lieu-dit* : _____
Code postal : _____ Commune : _____
**obligatoire si l'emplacement n'a pas été dessiné sur le téléservice*

Projet et son calendrier
Précisez les codes pour la nature des travaux : _____ *(voir les codes au verso)*
Décrivez le projet : _____
Précisez le(s) code(s) pour la (les) technique(s) prévue(s) : _____ *(voir les codes au verso)*
☐ Autre, précisez la technique : _____
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : ___ , ___ m
☐ Dans le cas de travaux à proximité de réseaux électriques aériens, cochez si vous souhaitez les plans de localisation des réseaux.
Date prévue pour le commencement des travaux : ___ / ___ / _____ Durée du chantier : ___ jour(s)

Travaux et leur calendrier
Précisez les codes pour la nature des travaux : _____ *(voir les codes au verso)*
Décrivez les travaux : _____
Précisez le(s) code(s) pour la (les) technique(s) utilisée(s) : _____ *(voir les codes au verso)*
Autre, précisez la technique : _____
Précisez, le cas échéant, la profondeur maximale d'excavation : _____ cm
☐ Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux

Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)
Réalisation d'investigations complémentaires : ○ Oui ○ Non
Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux *(voir au verso)* : _____
Date des investigations complémentaires : ___ / ___ / _____
☐ Investigations susceptibles de nécessiter une DICT
☐ Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

Résultats des investigations complémentaires communiquées par le responsable du projet : ○ Oui ○ Non
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : ___ , ___ m
☐ Dans le cas de travaux à proximité de réseaux électriques aériens, cochez si vous souhaitez les plans de localisation des réseaux.
Date prévue pour le commencement des travaux : ___ / ___ / _____
Durée du chantier : ___ jour(s)

Signature du responsable du projet et nom du signataire
Nom : _____
Signature :
Nombre de pièces jointes, y compris les plans : ____

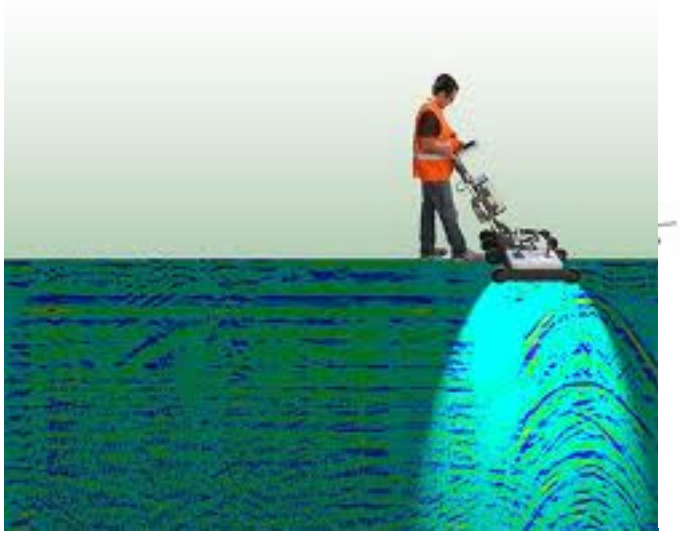
Signature de l'exécutant des travaux et nom du signataire
Nom : _____
Signature :
Nombre de pièces jointes, y compris les plans : ____

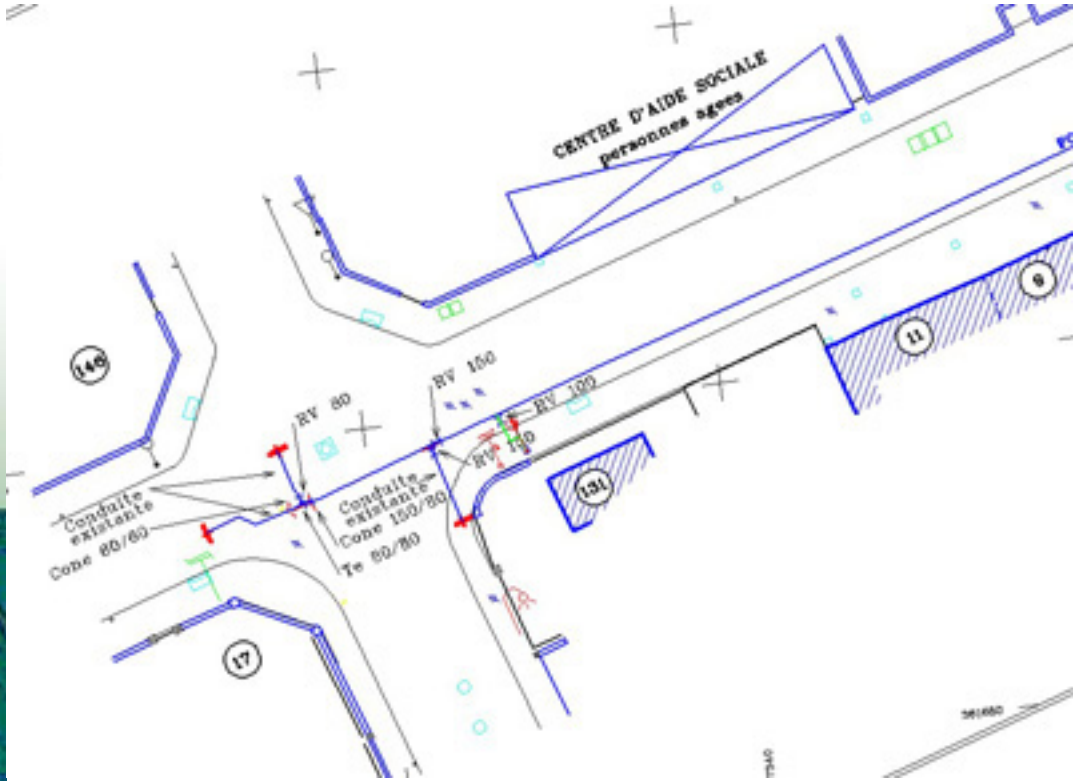
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Nouveau formulaire de DT et DICT

Investigations complémentaires : Amélioration de la localisation des réseaux par détection







Exemple de marquage des réseaux enterrés au droit d'un futur chantier de terassement



Les mesures pour les Exploitants de réseaux de façon concrète

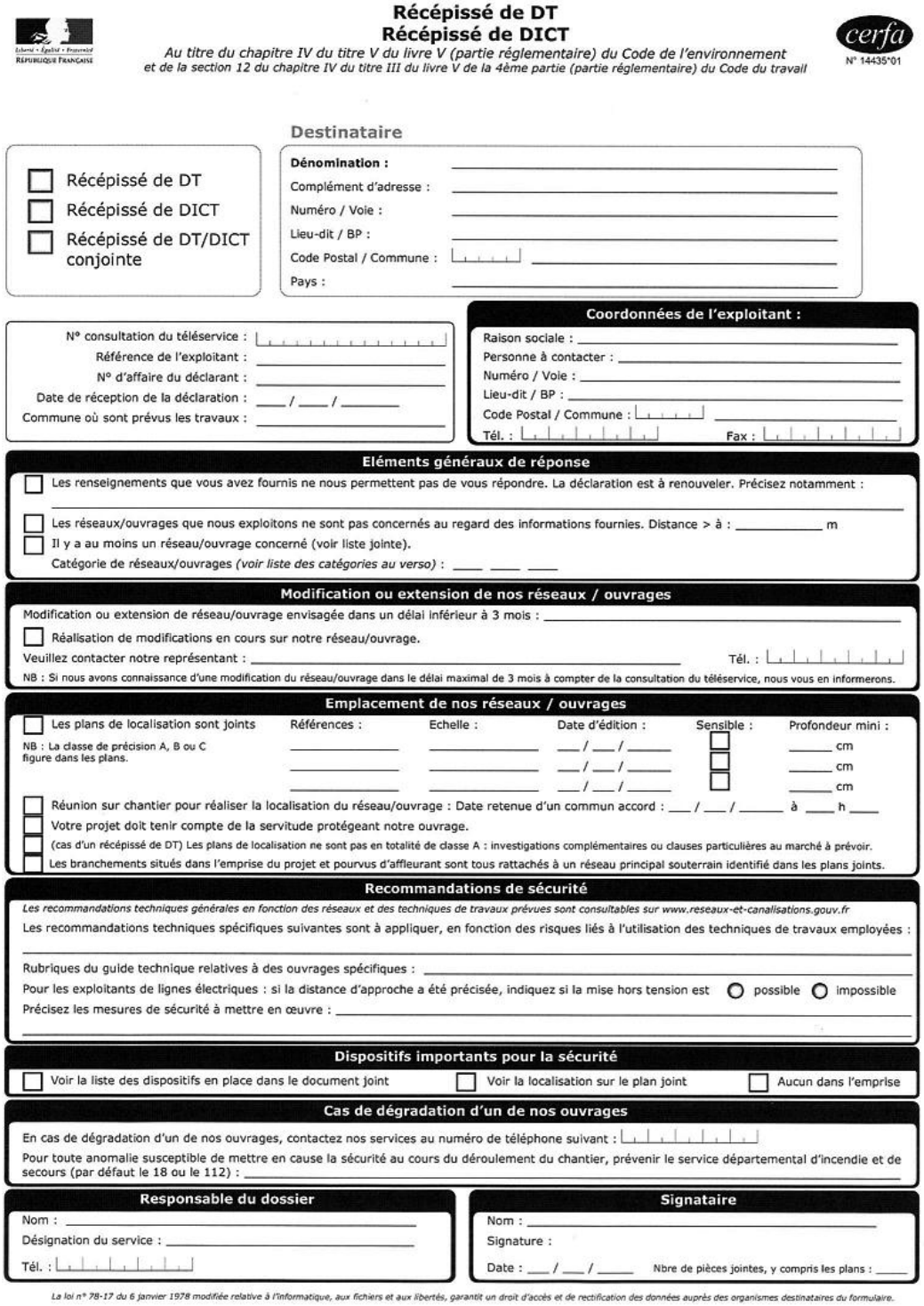
- **Des réponses systématiques, rapides et pertinentes aux déclarations de travaux** des maîtres d'ouvrage (DT) et des entreprises de travaux (DICT), avec indication de la classe de précision A, B ou C
- **Une amélioration progressive de la cartographie des réseaux :** immédiatement pour les réseaux neufs, à l'horizon 2019-2026 pour les réseaux enterrés existants
- **Une attention particulière pour les réseaux les plus sensibles :** rendez-vous sur site, préservation de l'accès aux organes de coupure

Les classes de précision des réseaux

Les Exploitants doivent ranger tous leurs réseaux, tronçon par tronçon, dans l'une des 3 classes de précision :

- **Classe A : incertitude maximale de localisation inférieure à +/- 40 cm (réseau rigide) ou +/- 50 cm (réseau flexible)**
- **Classe B : incertitude maximale de localisation inférieure à +/- 1,5 mètre**
- **Classe C : incertitude maximale de localisation supérieure à +/- 1,5 mètre ou absence de cartographie**

Depuis le 1er juillet 2012, les réponses aux DT et DICT doivent mentionner la classe de précision



Récépissé de DT
Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

cerfa N° 14435*01

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Destinataire

☐ Récépissé de DT
☐ Récépissé de DICT
☐ Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination :
Complément d'adresse :
Numéro / Voie :
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune :
Pays :

N° consultation du téléservice :
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant :
Date de réception de la déclaration : ___ / ___ / _____
Commune où sont prévus les travaux :

Coordonnées de l'exploitant :
Raison sociale :
Personne à contacter :
Numéro / Voie :
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune :
Tél. : Fax :

Eléments généraux de réponse
☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
☐ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
☐ Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe).
Catégorie de réseaux/ouvrages *(voir liste des catégories au verso)* : ___ ___ ___

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages
Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :
☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : Tél. :
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages
☐ Les plans de localisation sont joints
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

Références :	Echelle :	Date d'édition :	Sensible :	Profondeur mini :
		___ / ___ / _____	☐	_____ cm
		___ / ___ / _____	☐	_____ cm
		___ / ___ / _____	☐	_____ cm

☐ Réunion sur chantier pour réaliser la localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / _____ à ___ h ___
☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
☐ (cas d'un récépissé de DT) Les plans de localisation ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.
☐ Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.

Recommandations de sécurité
Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages spécifiques :
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est ○ possible ○ impossible
Précisez les mesures de sécurité à mettre en œuvre :

Dispositifs importants pour la sécurité
☐ Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint ☐ Voir la localisation sur le plan joint ☐ Aucun dans l'emprise

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages
En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant :
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :

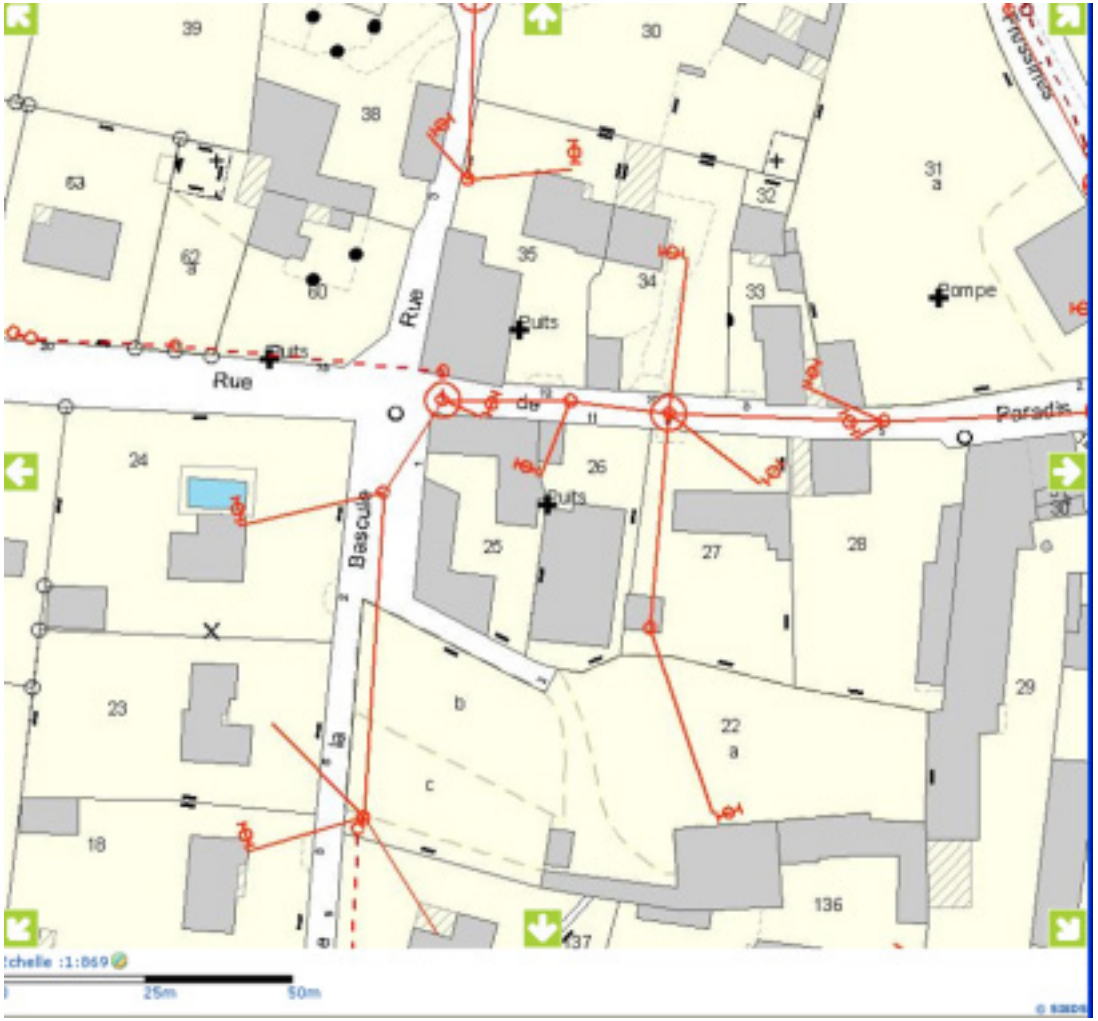
Responsable du dossier
Nom :
Désignation du service :
Tél. :

Signataire
Nom :
Signature :
Date : ___ / ___ / _____ Nbre de pièces jointes, y compris les plans : ____

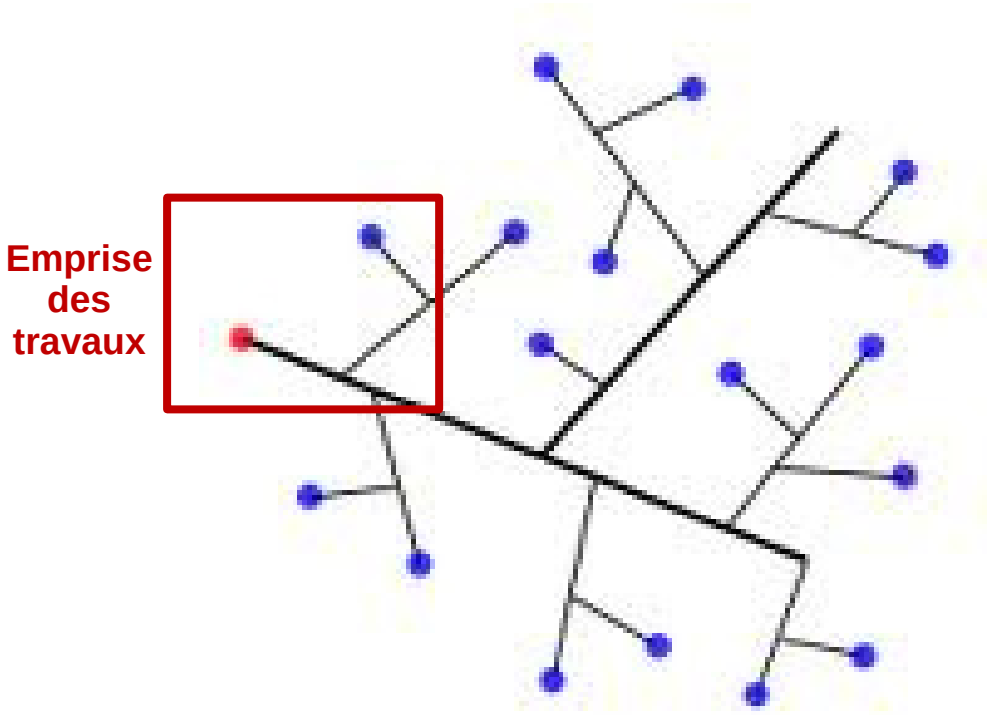
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Nouveau formulaire de Récépissé de DT et DICT

Plan de récolement de réseau neuf ou résultat d'investigations complémentaires à intégrer dans le SIG de l'exploitant



Anticipation des risques d'incident : Identification des organes sensibles dans la réponse aux DICT



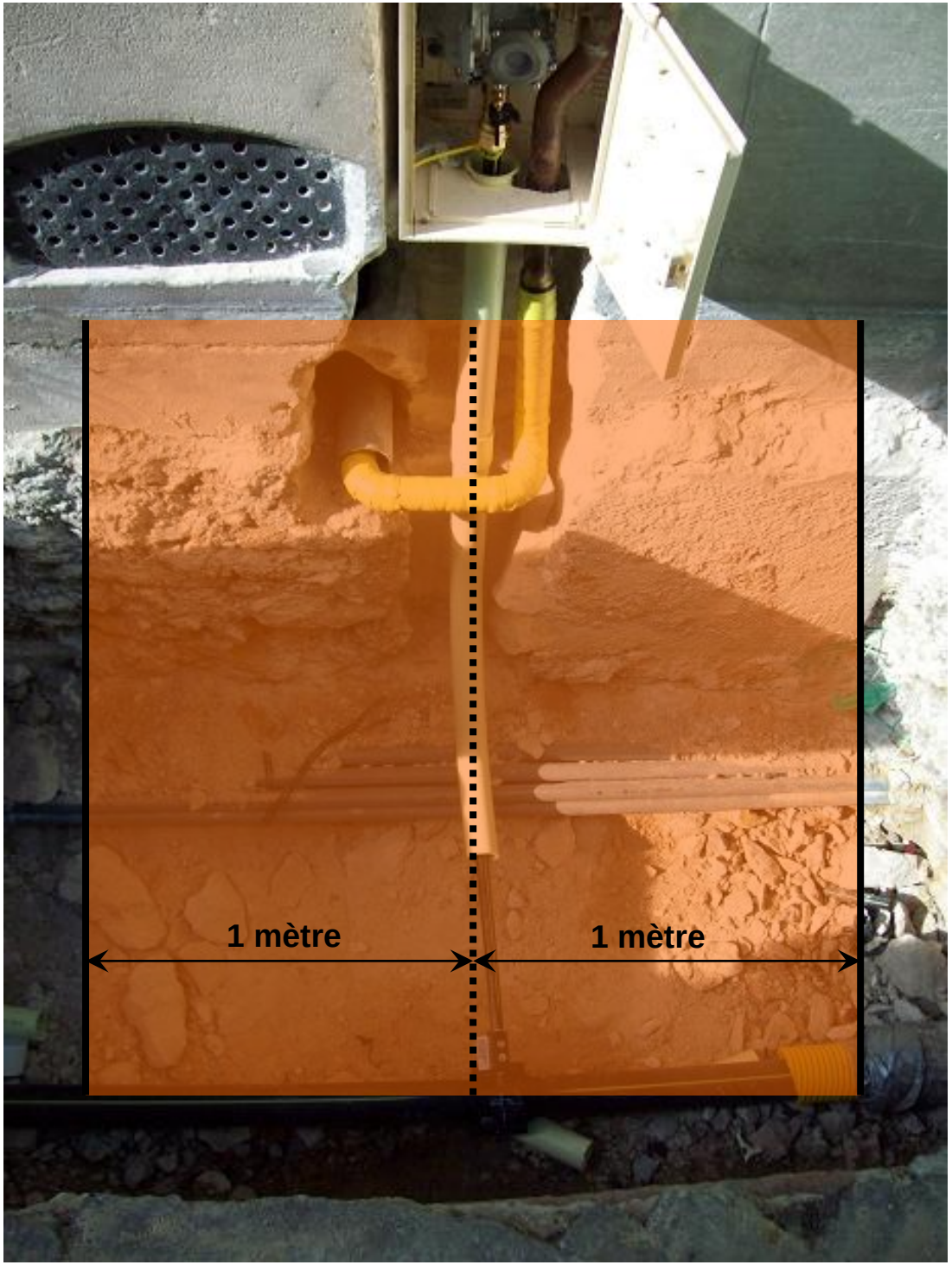
Les mesures pour les Entreprises de travaux de façon concrète (1)

- **Consultation systématique du guichet unique** ou d'un prestataire conventionné
- **Envoi d'une DICT** à tous les exploitants concernés
- **Bonne prise en compte de toutes les informations collectées en amont des travaux :** récépissé de DICT, informations et clauses du DCE et du marché, marquage piquetage, localisation des organes de coupure,…

Les mesures pour les Entreprises de travaux de façon concrète (2)

- **Vérification des compétences des salariés** encadrant les travaux et conduisant des engins lourds
- **Application des bonnes pratiques prévues par le guide technique** dans l'emploi des techniques de travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés
- Signalement au maître d'ouvrage de toute anomalie et **Arrêt de travaux en cas de danger**

Investigations avant chantier – cas particulier des branchements



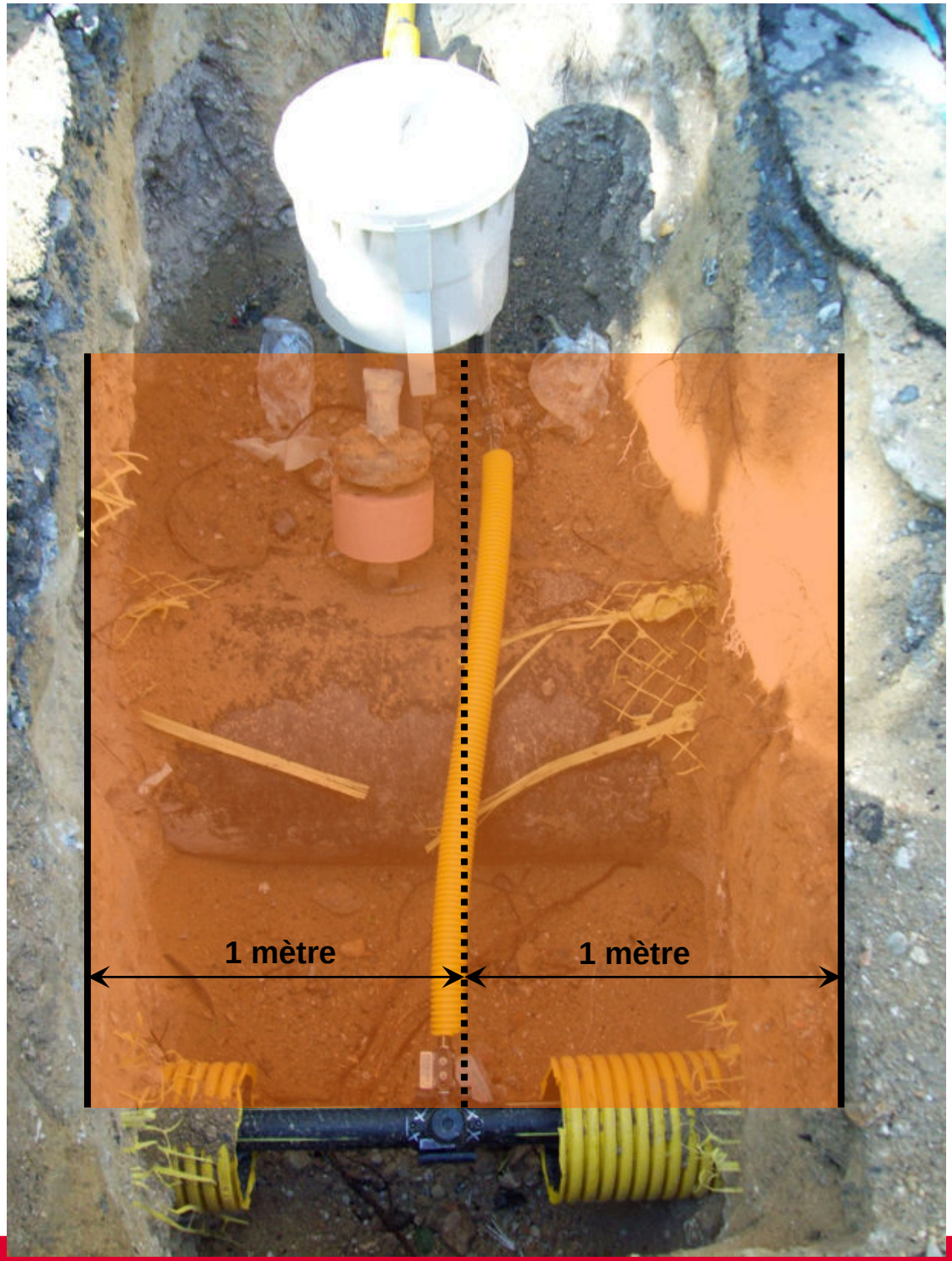
Branchement gaz avec affleurant visible :

Coffret

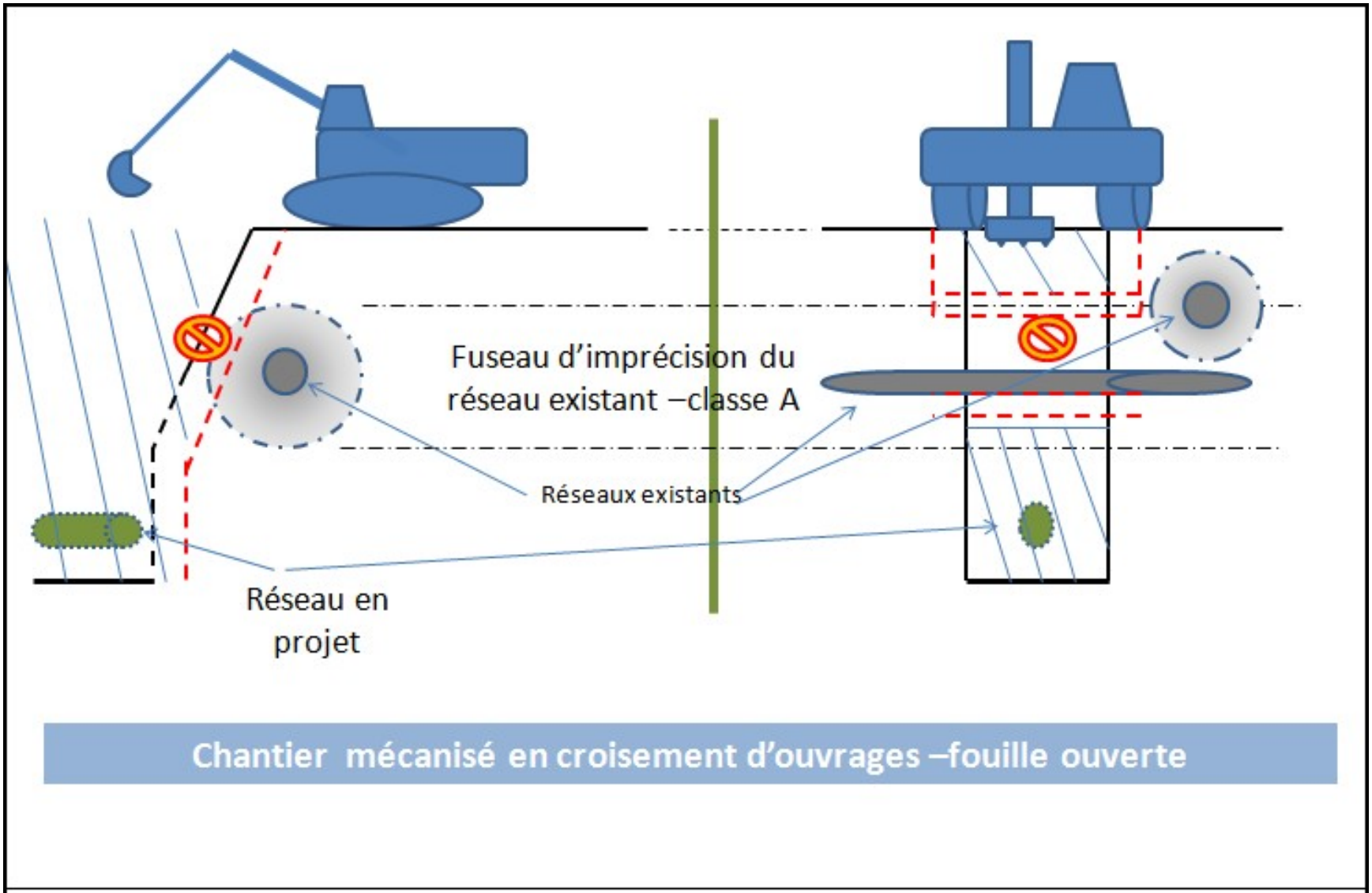
Investigations avant chantier – cas particulier des branchements

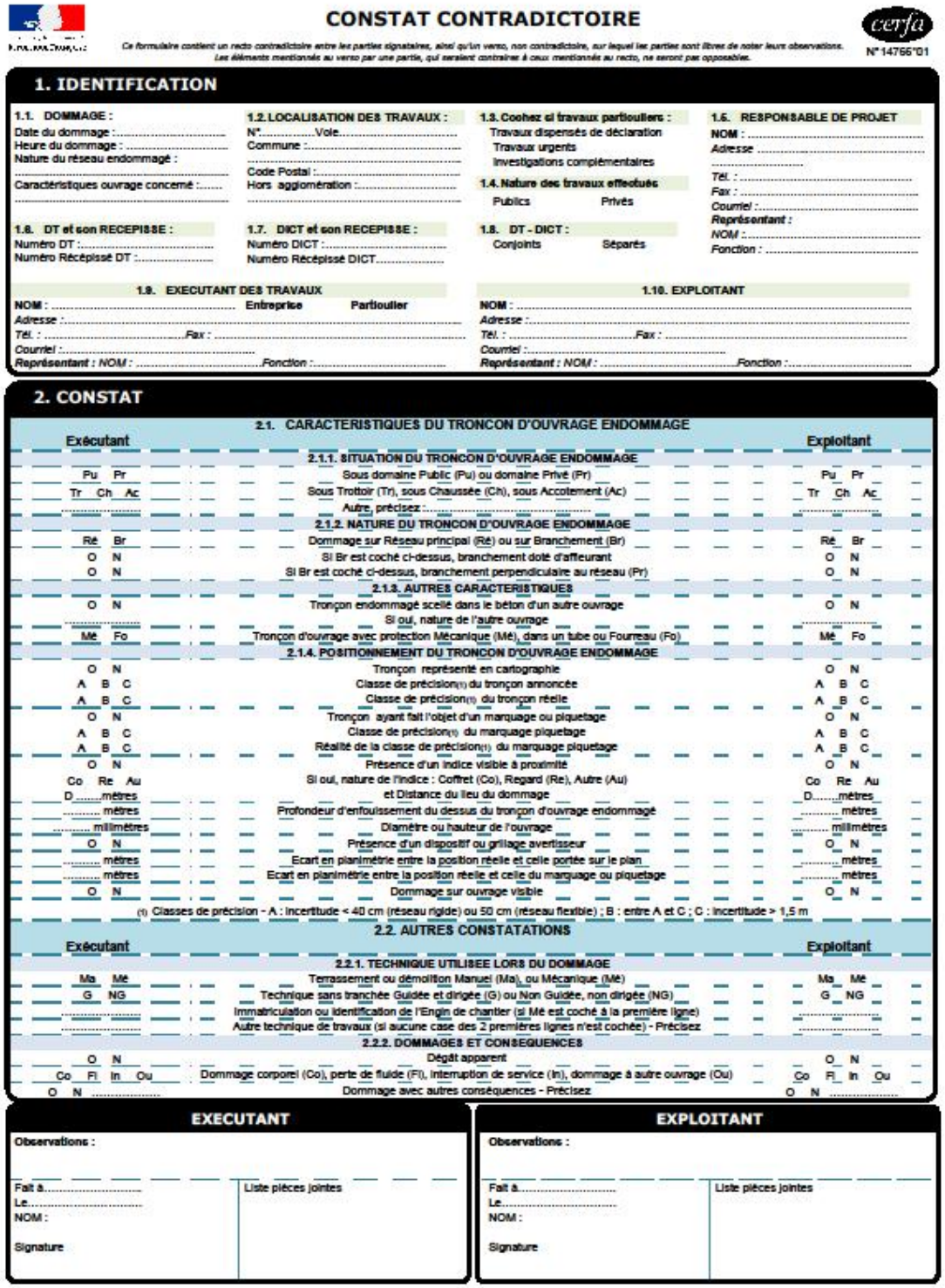
Branchement gaz avec affleurant visible :

Bouche à clé



Guide technique





CONSTAT CONTRADICTOIRE

Ce formulaire contient un recto contradictoire entre les parties signataires, ainsi qu'un verso, non contradictoire, sur lequel les parties sont libres de noter leurs observations. Les éléments mentionnés au verso par une partie, qui seraient contraires à ceux mentionnés au recto, ne seront pas opposables.

cerfa N° 14766*01

1. IDENTIFICATION

1.1. DOMMAGE :
Date du dommage :
Heure du dommage :
Nature du réseau endommagé :
Caractéristiques ouvrage concerné :

1.2. LOCALISATION DES TRAVAUX :
N°..... Voie.....
Commune :
Code Postal :
Hors agglomération :

1.3. Cochez si travaux particuliers :
Travaux dispensés de déclaration
Travaux urgents
Investigations complémentaires

1.4. Nature des travaux effectués
Publics Privés

1.5. RESPONSABLE DE PROJET
NOM :
Adresse :
Tél. :
Fax :
Courriel :
Représentant :
NOM :
Fonction :

1.6. DT et son RECEPISSE :
Numéro DT :
Numéro Récépissé DT :

1.7. DICT et son RECEPISSE :
Numéro DICT :
Numéro Récépissé DICT :

1.8. DT - DICT :
Conjoints Séparés

1.9. EXECUTANT DES TRAVAUX
NOM : Entreprise Particulier
Adresse :
Tél. : Fax :
Courriel :
Représentant : NOM : Fonction :

1.10. EXPLOITANT
NOM :
Adresse :
Tél. : Fax :
Courriel :
Représentant : NOM : Fonction :

2. CONSTAT

2.1. CARACTERISTIQUES DU TRONCON D'OUVRAGE ENDOMMAGE

Exécutant		Exploitant
	2.1.1. SITUATION DU TRONCON D'OUVRAGE ENDOMMAGE	
Pu Pr	Sous domaine Public (Pu) ou domaine Privé (Pr)	Pu Pr
Tr Ch Ac	Sous Trottoir (Tr), sous Chaussée (Ch), sous Accotement (Ac)	Tr Ch Ac
.....	Autre, précisez :	
	2.1.2. NATURE DU TRONCON D'OUVRAGE ENDOMMAGE	
Ré Br	Dommage sur Réseau principal (Ré) ou sur Branchement (Br)	Ré Br
O N	Si Br est coché ci-dessus, branchement doté d'affleurant	O N
O N	Si Br est coché ci-dessus, branchement perpendiculaire au réseau (Pr)	O N
	2.1.3. AUTRES CARACTERISTIQUES	
O N	Tronçon endommagé scellé dans le béton d'un autre ouvrage	O N
.....	Si oui, nature de l'autre ouvrage	
Mé Fo	Tronçon d'ouvrage avec protection Mécanique (Mé), dans un tube ou Fourreau (Fo)	Mé Fo
	2.1.4. POSITIONNEMENT DU TRONCON D'OUVRAGE ENDOMMAGE	
O N	Tronçon représenté en cartographie	O N
A B C	Classe de précision(*) du tronçon annoncée	A B C
A B C	Classe de précision(*) du tronçon réelle	A B C
O N	Tronçon ayant fait l'objet d'un marquage ou piquetage	O N
A B C	Classe de précision(*) du marquage piquetage	A B C
A B C	Réalité de la classe de précision(*) du marquage piquetage	A B C
O N	Présence d'un indice visible à proximité	O N
Co Re Au	Si oui, nature de l'indice : Coffret (Co), Regard (Re), Autre (Au)	Co Re Au
D.....mètres	et Distance du lieu du dommage	D.....mètres
.....mètres	Profondeur d'enfouissement du dessus du tronçon d'ouvrage endommagé	mètres
.....millimètres	Diamètre ou hauteur de l'ouvrage	millimètres
O N	Présence d'un dispositif ou grillage avertisseur	O N
.....mètres	Ecart en planimétrie entre la position réelle et celle portée sur le plan	mètres
.....mètres	Ecart en planimétrie entre la position réelle et celle du marquage ou piquetage	mètres
O N	Dommage sur ouvrage visible	O N

(*) Classes de précision - A : incertitude < 40 cm (réseau rigide) ou 50 cm (réseau flexible) ; B : entre A et C ; C : incertitude > 1,5 m

2.2. AUTRES CONSTATATIONS

Exécutant		Exploitant
	2.2.1. TECHNIQUE UTILISEE LORS DU DOMMAGE	
Ma Mé	Terrassement ou démolition Manuel (Ma), ou Mécanique (Mé)	Ma Mé
G NG	Technique sans tranchée Guidée et dirigée (G) ou Non Guidée, non dirigée (NG)	G NG
.....	Immatriculation ou identification de l'Engin de chantier (si Mé est coché à la première ligne)	
.....	Autre technique de travaux (si aucune case des 2 premières lignes n'est cochée) - Précisez	
	2.2.2. DOMMAGES ET CONSEQUENCES	
O N	Dégât apparent	O N
Co Fl In Ou	Dommage corporel (Co), perte de fluide (Fl), interruption de service (In), dommage à autre ouvrage (Ou)	Co Fl In Ou
O N	Dommage avec autres conséquences - Précisez	O N

EXECUTANT	
Observations :	
Fait à..... Le..... NOM : Signature	Liste pièces jointes

EXPLOITANT	
Observations :	
Fait à..... Le..... NOM : Signature	Liste pièces jointes

Formulaire de Constat contradictoire de Dommage

CONSTAT CONTRADICTOIRE RELATIF A UN ARRET DE TRAVAUX

cerfa N° 14767*01

1/ Date du constat

...../...../.....

Heure :

2/ Identification du chantier

Nom :

N° et rue :

CPCommune :

Nature des travaux :

.....

Marché N°

En date du/...../.....

3/ Nom de l'Exécutant des travaux

.....

Adresse

.....

Tél. :FAX :

Courriel :

4/ Nom du Responsable de projet :

.....

Adresse

.....

Tél. :FAX :

Courriel :

Exécutant des travaux		5/ Objet du CONSTAT	Responsable de projet	
		Origine du constat		
❑ Oui	❑ Non	Découverte d'ouvrages non connus	❑ Oui	❑ Non
❑ Oui	❑ Non	Différence notable de l'état du sous-sol portant sur la localisation	❑ Oui	❑ Non
❑ Oui	❑ Non	Autre différence notable de l'état du sous-sol	❑ Oui	❑ Non
		Nature de l'ouvrage existant concerné		
❑ Oui	❑ Non	Identifié (si oui, nom de l'exploitant et type d'ouvrage)	❑ Oui	❑ Non
		Situation de l'ouvrage existant concerné		
❑ Oui	❑ Non	Sous trottoir	❑ Oui	❑ Non
❑ Oui	❑ Non	Sous voirie	❑ Oui	❑ Non
❑ Oui	❑ Non	Sous accotement	❑ Oui	❑ Non
❑ Oui	❑ Non	Autres à préciser_____	❑ Oui	❑ Non
_ _ _ en m		Pour un ouvrage connu, écart en plan en mètre entre les positions réelles et prévues ?	_ _ _ en m	
_____en m		Pour un ouvrage connu, écart de profondeur en mètre entre les positions réelles et prévues ?	_____en m	
		DT, DICT et Plans		
❑ Oui	❑ Non	Déclarations (DT) : Nombre conforme à la liste d'exploitants fournie par le guichet unique	❑ Oui	❑ Non
❑ Oui	❑ Non	Eléments de réponse aux DT transmis à l'Exécutant des travaux	❑ Oui	❑ Non
❑ Oui	❑ Non	Déclarations (DICT) : Nombre conforme à la liste d'exploitants fournie par le guichet unique	❑ Oui	❑ Non
❑ Oui	❑ Non	Récépissés DICT	❑ Oui	❑ Non
❑ Oui	❑ Non	Plans liés aux DICT ou CR de marquage-piquetage sur chantier	❑ Oui	❑ Non
❑ Oui	❑ Non	Plans d'exécution respectés	❑ Oui	❑ Non

Exécutant des travaux		6/ PIECES JOINTES à ce constat			Responsable de projet	
❑ Oui	❑ Non	Photos			❑ Oui	❑ Non
❑ Oui	❑ Non	Plan(s) en annexe	N°	N°	❑ Oui	❑ Non
			N°	N°		
❑ Oui	❑ Non	Autres			❑ Oui	❑ Non
Si oui, préciser					Si oui, préciser	

Formulaire de Constat contradictoire d'Arrêt de travaux

Des titres, diplômes et CQP tenant compte désormais des compétences en matière de travaux près des réseaux



Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité

N° R389/2007/147

Nom : **MARTIN**

Prénom : **Bernard**

Date de naissance : 03 août 1958

Dates de Formation : 05 juin 2007

Le Directeur

Signature

Le Titulaire :

Signature

Je soussigné **Alain DURAND** agissant en qualité de testeur pour :

Conseil Formation Service® Après avoir vérifié les connaissances théoriques et pratiques du candidat nommé ci-contre, lui délivre le :

Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité
C.A.C.E.S®

Pour la conduite des Chariots Automoteurs des catégories suivantes :

☑ **Catégorie 6** *

* Conduite de chariots Hors-Production

Déplacement, changement, transfert de chariots sans activité de production (porte-engins), maintenance, démonstration ou essais.

☒ Ce C.A.C.E.S® est valable pour 5 ans

jusqu'au **05 juin 2012**

Calendrier des mesures

- Depuis le 1er septembre 2011 : ouverture du téléservice du guichet unique aux exploitants de réseaux pour qu'ils puissent charger leurs coordonnées, et la longueur de leurs réseaux
- Depuis le 1er avril 2012 : fin du chargement par les exploitants de réseaux de leurs coordonnées et de la longueur de leurs réseaux sur le site du guichet unique (nota : cette échéance n'a pas été respectée par tous les exploitants ; les retardataires sont bien sûr invités à y remédier au plus vite)
- Depuis le 1er juillet 2012 : ouverture du téléservice du guichet unique aux usagers maîtres d'ouvrage et entreprises, et application de la nouvelle réglementation, en substitution au décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 (sauf quelques exceptions)
- Depuis le 1er janvier 2013 : application des sanctions prévues par la nouvelle réglementation

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Calendrier des mesures (suite)

- 1er juillet 2013 : fin du chargement des zones d'implantation des réseaux sur le site du guichet unique,
- 1er juillet 2013 : obligation de prendre en compte le résultat des investigations complémentaires dans la cartographie des réseaux, obligation d'investigations pour les branchements électriques non pourvus d'affleurant
- 1er janvier 2017 : obligation d'attestation de compétences pour les encadrants de projets, encadrants de chantiers, conducteurs d'engins, et obligation de certification pour les prestataires en cartographie
- 1er janvier 2019 : obligation de fonds de plan et tracés géoréférencés pour les réseaux sensibles enterrés en unité urbaine (ou 1er janvier 2026 hors unités urbaines)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Situation près d'un an après l'entrée en vigueur de la Réforme

- **Le démarrage du Guichet Unique est réussi …**
 Et des attentes encore fortes existent pour améliorer son ergonomie

- **Une grande part des obligations de la réforme est déjà bien appropriée par les acteurs …**
 Et des ajustements ou délais sont nécessaires pour la mise en œuvre de certaines qui sont nouvelles et à fort impact

- **On constate déjà une réduction du nombre de dommages aux réseaux sensibles pour la sécurité (- 3,5 % entre 2011 et 2012)**

Le démarrage du Guichet Unique

- **Les améliorations nécessaires :**
 - **Déjà apportées : une quinzaine d'améliorations d'ergonomie ou de simplifications (en particulier : l'identification des réseaux aériens, la fusion des sites du téléservice et de la redevance)**
 - **Déjà actées (cf. arrêté du 19/02/2013) : emprise > 2 ha et information des maires sur les consultations (juillet 2013), emprise > 1 commune et pré-remplissage complet des formulaires (janvier 2014)**
 - **A venir (objectif début 2014) : définition de la norme de dématérialisation des échanges relatifs aux formulaires de déclaration et aux données de consultation du téléservice, révision des formulaires (DT-DICT, récépissés, ATU) selon le retour d'expérience**

La mise en œuvre de la Réforme (1)

- **L'appropriation déjà réussie :**
 - **Les DT et DICT sont plus nombreuses que les DR et DICT selon le décret de 91**
 - **Les formulaires de l'ancienne réglementation ne sont plus utilisés, et les nouveaux formulaires sont en général assez bien remplis**
 - **Les réponses aux déclarations relatives à des réseaux sensibles sont de meilleure qualité (échelle, lisibilité)**
 - **Les opérations de marquage piquetage préalables aux travaux se multiplient**
 - **Les actions de sensibilisation ont été nombreuses et de qualité (plus de 8 000 personnes touchées), spécialement auprès des collectivités**

La mise en œuvre de la Réforme (2)

- **Les progrès encore nécessaires concernent tous les acteurs :**
 - **Maîtres d'ouvrage : DT omises, IC omises, DCE non complétés, clauses des marchés absentes, marquage piquetage omis, DT-DICT conjointes et ATU abusifs**
 - **Exploitants de réseaux : retard d'enregistrement sur le GU, récépissés de qualité insuffisante, récolements omis, absence de mél sur le GU, accès aux affleurants interdit aux prestataires**
 - **Entreprises de travaux : RV sur site en échec, méconnaissance du guide technique, arrêts de travaux et constat de dommage peu appliqués**
 - **Autres acteurs : Prestataires en localisation des réseaux, PAD, …**

Les évolutions réglementaires (0)

- **Les grands principes :**
 - **Des ajustements, et non des bouleversements ; les grands principes sont largement confirmés et ne doivent pas être modifiés**
 - **Un travail d'ajustement important sur le fonctionnement du GU, sur les formulaires et sur la promotion de la dématérialisation**
 - **Des ajustements dans l'encadrement de l'obligation d'investigations complémentaires**
 - **Des précisions sur la mise en place des SIG fonds de plan mutualisés et sur les SIG des exploitants, plutôt par la voie normative**
 - **Un effort sera fait pour que la réglementation soit stabilisée pendant quelques années**

Les évolutions réglementaires (1)

- **Les évolutions réglementaires à prévoir par décret :**
 - **Dispense d'enregistrement sur le guichet unique des réseaux électriques aériens isolés à basse tension**
 - **Report de 6 mois de la date limite d'enregistrement des zones d'implantation des réseaux**
 - **Renvoi à un arrêté MEDDE pour fixer les critères des éventuelles dispenses de certification en matière de cartographie des réseaux**
 - **Distinction sémantique entre les investigations complémentaires obligatoires en phase projet et les opérations de localisation effectuées dans d'autres contextes**
 - **Réduction du délai de réponse aux DICT dématérialisées**

Les évolutions réglementaires (2)

- **Les évolutions réglementaires à prévoir par arrêté :**
 - **Précisions sur l'usage de l'Avis de travaux urgents**
 - **Renforcement de la cohérence avec le code du travail pour les travaux près de lignes électriques**
 - **Définition des modalités de la dématérialisation, et obligation pour certains exploitants de fournir une adresse électronique sur le guichet unique**
 - **Précisions sur les cas d'exemption d'investigations complémentaires et sur les possibilités d'opérations de localisation en phase travaux**
 - **Améliorations des formulaires : identification du représentant du responsable de projet, expression des souhaits pour le récépissé, précisions sur les modalités du rendez-vous sur site,…**

Les évolutions réglementaires (3)

- **Calendrier des évolutions réglementaires :**
 - **Des propositions détaillées aux parties prenantes début juillet 2013**
 - **Examen par les Commissions et le Conseil d'Etat à l'automne 2013**
 - **Signature des textes au 4ème trimestre 2013**
 - **Prise d'effet des évolutions (dont les nouveaux formulaires et leur remplissage complet sur le GU) début 2014**

Merci de votre attention



Tél : 01 40 81 90 58
jean.boesch@developpement-durable.gouv.fr

www.developpement-durable.gouv.fr

